

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-468-1935 Augmentations.

n° 73-468-1935

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 novembre 1935

Numéro JO
n° 468 du 30/11/1935

Date du numéro
30 novembre 1935

TEXTE INTÉGRAL

la solde mensuelle du mécanicien annamite N'Gayan Van Quy est fixée à 2.150 francs par mois, exclusifs de tous accessoires, à compter du 1er janvier 1936. La solde de congé et de traversée est axée à mille soixante-quinze francs par mois.